

# LE SMTC ADOPTE À L'UNANIMITÉ SA CONTRIBUTION AUX ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ.

Lors de sa séance du jeudi 9 novembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) a adopté à l'unanimité sa contribution aux Assises Nationales de Mobilité organisées jusqu'à la fin de l'année 2017 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le Ministère des Transports.

Cette contribution du SMTC, Autorité Organisatrice des Mobilités sur le territoire de l'agglomération grenobloise (AOM), est la **première adoptée au niveau national** et alimentera ainsi les réflexions des Assises. Yann Mongaburu, président du SMTC, la présentera d'ailleurs dès la semaine prochaine directement au GART et au Ministère des Transports.

Ce volontarisme est dans la lignée du rôle précurseur mené par le SMTC depuis plus de 40 ans dans des domaines tels que le tramway, l'accessibilité ou encore la tarification solidaire. C'est aussi une preuve de **l'engagement du SMTC sur le front de toutes les mobilités**, pour participer activement à la transition énergétique et solidaire des déplacements.

Le texte adopté s'intéresse à de nombreux aspects qui relèvent à la fois des moyens accordés aux collectivités, des orientations générales des politiques de mobilité ou des évolutions des réglementations, avec toujours comme objectif de permettre aux AOM de continuer à investir dans le développement de toutes les mobilités à l'heure où les besoins sont de plus en plus importants.

Dans cette optique, 14 thèmes ont été traités :

- ▼ **Libérer l'investissement** en levant les contraintes financières qui pèsent sur les autorités organisatrices de mobilité
- ▼ **Investir sur le ferroviaire et les transports urbains**
- ▼ **Développer l'usage des modes actifs**
- ▼ **Faciliter la généralisation de la ville à 30 km/h** et concevoir une ville accessible et sûre pour les piétons, les cyclistes et les personnes porteuses de handicap.
- ▼ **Faciliter la mise en place de zones à faibles émissions** et l'expérimentation de nouveaux moyens de contrôle.
- ▼ **Accélérer la transition énergétique** du parc de véhicules
- ▼ **Faciliter la réalisation du transport par câble**
- ▼ **Lutter contre la pollution**
- ▼ **Favoriser le management de la mobilité**, accompagner le changement de comportements
- ▼ **Développer le partage des véhicules motorisés** et les nouveaux services de mobilité
- ▼ **Permettre l'aménagement multimodal des grandes voiries d'accès à la Métropole**, et en particulier des autoroutes
- ▼ **Mieux prendre en compte tous les enjeux de mobilité** dans les Plans de Protection des Risques Technologiques
- ▼ **Donner les outils législatifs pour une meilleure intégration de la politique de stationnement**
- ▼ **Renforcer la sécurité des déplacements** et faire évoluer les méthodes d'observation et d'évaluation

Au-delà, le SMTC de l'agglomération grenobloise appelle l'ensemble des Autorité Organisatrices de Mobilités à se mobiliser dans la consultation des Assises pour leur assurer **une pleine réussite** au service de l'ensemble des citoyennes et citoyens et de la **révolution des mobilités** à laquelle la Ministre des Transports nous invite à juste titre.

## CONTACT PRESSE

Jérôme BARBIERI – [jerome.barbieri@lametro.fr](mailto:jerome.barbieri@lametro.fr)  
Mob : 06 25 63 44 19 – Tél : 04 76 59 57 58

